

## Procès verbal de la réunion ordinaire du 6 octobre 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 septembre 2017 s'est réuni le 6 octobre 2017 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malaun, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Morele.

Absents : Loulergue, Tomassi.

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

Mme LOULERGUE donne pouvoir à M. BATTUT.

**Ordre du jour :**            Demande de financement du SDIS 23  
                                  Vente bien de section Sannejouand  
                                  Demande de court-circuit  
                                  Participation école Bellegarde  
                                  Aménagement du Bourg  
                                  Questions diverses  
                                  Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

### **Contribution complémentaire au SDIS 23**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 mai 2017 accordant un financement complémentaire spécifique au SDIS 23 de 171 €.

Il précise qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau car ce financement est demandé pour prendre en charge l'annuité d'un emprunt de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde un financement complémentaire spécifique au SDIS 23 de 1 € par habitant sur la durée de l'emprunt (15 ans).

### **Vente d'une partie d'un bien de section à Sannejouand**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 11 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté la vente à Mesdames Juniat Michèle et Ruillon Danielle d'une partie du bien de section cadastré A 76 à Sannejouand au prix de 1.50 €/m<sup>2</sup> sous réserve des résultats du référendum et de la prise en charge de tous les frais par le demandeur.

Il informe l'assemblée que le référendum s'est déroulé le 10 septembre 2017, et que l'accord de la majorité ayant été atteint, il s'agit de se prononcer définitivement sur ledit projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la vente à Mesdames Juniat Michèle et Ruillon Danielle d'une partie du bien de section cadastré A 76 à Sannejouand au prix de 1.50 €/m<sup>2</sup>,
- Charge Mesdames Juniat Michèle et Ruillon Danielle de contacter un géomètre et un notaire et de régler tous les frais en rapport avec cette vente,
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à l'affaire.

## **Demande de subvention de l'association Court-Circuit**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Court-circuit.

Considérant :

- que suite aux difficultés financières de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud le projet d'installation dans de nouveaux locaux est compromis,
- que pour ne pas freiner son développement, l'association a décidé d'agrandir ses espaces de vente en lançant un appel à souscription,
- que pour boucler le budget prévisionnel, il leur manque 15 000 €
- que la population de la Communauté de Communes est d'environ 13 000 habitants, ce qui reviendrait à 1.20 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.20 € pour chacun de ses 171 habitants, soit 205.20 €
- Charge Monsieur le Maire de verser cette subvention.

## **Participation « écoles »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation « écoles » 2016 de la Communauté de Communes Chénérailles-Auzances-Bellegarde- Haut Pays Marchois.

Il précise qu'elle nous demande la somme de 2 492.50 € pour 3 enfants à laquelle la Commune peut ajouter 47.12 € correspondant aux subventions versées pour les voyages scolaires de ces enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à la Communauté de Communes Chénérailles-Auzances-Bellegarde-Haut Pays Marchois la somme de 2 539.62 €.

## **Questions diverses**

### **Logement communal**

Le logement communal au-dessus de la mairie est toujours disponible. Suite au diagnostic électrique il est nécessaire de faire quelques travaux et il nous est conseillé de le passer en monophasé.

Le Conseil Municipal charge :

- Monsieur le Maire de contacter edf pour passer le compteur en monophasé,
- Madame Charbonnel Dessemont Sophie de mettre une annonce sur le bon coin.

## **Demande de Monsieur Dujon Damien**

Monsieur Dujon Damien demande l'autorisation de mettre un tuyau et de boucher le fossé devant sa maison afin de faire un talus en remplacement du mur de soutènement qui s'écroule. Le Conseil Municipal se rendra sur place et la question sera débattue en prochaine séance.

## **Informations**

L'enquête publique de Barreix se déroulera du 16 octobre 2017 au 3 novembre 2017.

Cimetière : il devient difficile de désherber, il faudra étudier le problème.